



Conseil économique et social

Distr. générale
13 février 2020
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Quinzième session

New York, 4-8 mai 2020

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Moyens de mise en œuvre : ressources disponibles pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et ses mesures prioritaires, et ressources nécessaires pour le programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024

Moyens de mise en œuvre : ressources disponibles pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et ses mesures prioritaires, et ressources nécessaires pour le programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024

Note du Secrétariat

Résumé

Conformément au programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020, la question des moyens de mise en œuvre de la gestion durable des forêts est à l'ordre du jour de chaque session du Forum. Comme il est dit dans le programme de travail quadriennal du Conseil économique et social, les questions relatives aux ressources disponibles pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et ses mesures prioritaires, et ressources nécessaires pour le programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024 seront examinées à la quinzième session du Forum.

La présente note fournit des informations générales et récapitule les résultats des activités intersessions menées depuis la quatorzième session du Forum. Elle est destinée à servir de base aux débats du Forum à sa quinzième session concernant le point 5 de l'ordre du jour.

* [E/CN.18/2020/1](#).



I. Introduction

1. Conformément à son programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020 (annexe II de la résolution 2017/4 du Conseil économique et social), le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera à sa quinzième session les moyens de mise en œuvre, en se concentrant, d'une part, sur les progrès accomplis au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et d'autre part, sur les ressources disponibles pour ses mesures prioritaires, et les ressources nécessaires pour le programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024 (ibid., tableau 4, mesure prioritaire 3).

2. La présente note est destinée à servir de base aux débats du Forum à sa quinzième session au sujet du point 5 de l'ordre du jour. Elle porte sur les points suivants : a) les principaux faits nouveaux concernant le financement forestier et une vue d'ensemble des activités entreprises par le Réseau mondial de facilitation du financement forestier depuis la quatorzième session du Forum ; b) les principales conclusions de l'évaluation initiale menée par le secrétariat du Forum sur les réalisations du Réseau depuis 2015, notamment en ce qui concerne l'élaboration de stratégies nationales de financement, l'accès aux financements internationaux et les ressources financières mobilisées ; c) les activités intersessions du système de centralisation du réseau ; et d) les nouveaux faits survenus concernant la création en Chine d'un bureau à l'appui du réseau. On trouvera également dans la présente note des propositions qui seront examinées par le Forum concernant les points susmentionnés.

II. Contexte

3. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a été créé par la résolution 2015/33 du Conseil économique et social. En avril 2017, dans sa résolution 71/285, l'Assemblée générale a adopté le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) figurant à l'annexe I de la résolution 2017/4 du Conseil. Les priorités du Réseau étaient énoncées dans ce document comme suit :

a) Encourager l'élaboration de stratégies nationales de financement forestier en vue de mobiliser des ressources en faveur de la gestion forestière durable ;

b) Aider les pays à mobiliser et à utiliser plus efficacement les ressources financières existantes de toutes provenances et à y accéder aux fins d'une gestion forestière durable ;

c) Faire office de système de centralisation des possibilités existantes, nouvelles et naissantes de financement et d'outil d'échange de pratiques optimales et d'enseignements tirés de projets couronnés de succès ;

d) Contribuer à la réalisation des objectifs et des cibles d'ensemble relatifs aux forêts, ainsi que des priorités définies dans les programmes de travail quadriennaux.

4. Conformément aux orientations formulées dans le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2017-2020 et sur la base des débats techniques de la quatorzième session, le Président a ajouté au point 5 du résumé des débats du quatorzième Forum qu'il a établi les propositions clefs suivantes, que le Forum examinera plus avant lors de sa quinzième session [E/2019/42-E/CN.18/2019/9, annexe I, sect. II, B, par. 40 c)] :

a) Bilan de l'efficacité du Réseau mondial de facilitation du financement forestier pour ce qui est d'aider les pays à élaborer des stratégies de financement forestier et à les faire progresser et de faciliter l'accès à ce type de financement ;

b) État d'avancement de la première phase du système de centralisation et étapes suivantes ;

c) Importance capitale des contributions volontaires supplémentaires au fonds d'affectation spéciale pour le Forum pour l'exécution du programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024.

5. Dans son résumé des débats du quatorzième Forum, le Président a également ajouté à la liste des activités intersessions menées par le secrétariat du Forum les suggestions suivantes en rapport avec le point 3b (ibid., sect. V, par. 71) :

a) Faire le bilan des réalisations du Réseau mondial de facilitation du financement forestier depuis 2015, notamment en ce qui concerne l'élaboration de stratégies nationales de financement forestier et l'accès aux fonds mondiaux et aux financements mobilisés ;

b) Réunir un groupe d'experts afin d'assurer un suivi et d'élaborer un plan plus complet prévoyant une démarche simple et progressive visant à créer le système de centralisation ;

c) Favoriser la réalisation d'une analyse coûts-avantages des différentes options relatives à la mise en œuvre opérationnelle du système de centralisation, notamment les partenariats potentiels avec d'autres entités.

III. Principaux faits nouveaux ayant trait au financement forestier

A. Fonds vert pour le climat

6. En décembre 2019, le Fonds vert pour le climat a approuvé 11 projets supplémentaires dans le domaine des résultats concernant la forêt et l'utilisation des terres, portant à 25 le nombre total de projets retenus. La plupart de ces projets sont transversaux et combinent plusieurs des huit « domaines de résultats » du Fonds, aussi bien pour ce qui est de l'atténuation que de l'adaptation, même si, aux fins de l'établissement de rapports, la forêt et l'utilisation des terres relèvent de la catégorie des résultats en matière d'atténuation. Le montant total alloué par le Fonds pour les 25 projets est de 1,2 milliard de dollars, dont 286,5 millions affectés à des projets exclusivement consacrés aux forêts et à l'utilisation des terres. Ces projets devraient bénéficier directement à 17 523 091 personnes. Le Fonds a également approuvé sept projets de programmes d'appui à la planification et aux activités préparatoires axés sur les forêts et l'utilisation des terres, en particulier dans le cadre de l'initiative REDD-plus du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Bhoutan, Burkina Faso, Congo, Guinée équatoriale, Honduras, Jamaïque, Malaisie et la République démocratique populaire lao), pour un montant total de 4,5 millions de dollars.

7. Dans le cadre du programme pilote de financement axé sur les résultats REDD-plus, lancé en octobre 2017, quatre pays (Brésil, Chili, Équateur et Paraguay) ont reçu un montant total de 228,6 millions de dollars. Deux propositions de financement concernant la Colombie et l'Indonésie sont en cours d'évaluation, et trois autres pays devraient présenter des notes de cadrage en 2020. Les demandes de financement axé sur les résultats REDD-plus devraient augmenter sensiblement.

Compte tenu du nombre actuel de demandes émanant des pays, les 500 millions de dollars approuvés pour le programme pilote pourraient être dépensés avant 2022. Le secrétariat du Fonds vert pour le climat élabore actuellement des directives sectorielles sur les forêts et l'utilisation des terres, qui devraient être achevées d'ici la mi-2020.

B. Fonds pour l'environnement mondial

8. Dans le cadre de son septième cycle de reconstitution des ressources, le Fonds pour l'environnement mondial continue d'ouvrir l'accès au financement forestier selon une démarche intégrée reposant sur deux programmes à impact : a) « Systèmes alimentaires, usage des terres et restauration » (doté de 430 millions de dollars) ; et b) « Gestion durable des forêts » (doté de 261 millions de dollars). Le programme « Systèmes alimentaires, usage des terres et restauration » vise à lutter contre la déforestation au moyen de systèmes alimentaires mondiaux plus durables. Centré sur les produits alimentaires essentiels et les cultures de base (huile de palme, soja, bœuf, cacao, café, maïs, riz et blé), il favorise la transformation des chaînes de valeur par l'adoption d'une démarche applicable à l'ensemble du système, qui intègre les stratégies et les coalitions de multiples parties prenantes. Le programme « Gestion durable des forêts » porte sur les biomes d'importance mondiale, comme l'Amazonie et le bassin du Congo, et sur certaines écorégions arides. Son objectif est d'enrayer la dégradation de ces écosystèmes et la déforestation grâce à des mesures de préservation des forêts et une gestion durable des paysages tenant compte des interactions complexes entre la dégradation des terres, les changements climatiques, les moyens de subsistance et la préservation de la diversité biologique. L'originalité de ce programme tient au fait qu'il vise à mettre toutes les énergies, tous les efforts et tous les investissements au service de la préservation de l'intégrité écologique de biomes entiers, tout en garantissant une solide coordination transfrontalière à l'échelle de la région.

9. Au cours de la période considérée, le Fonds pour l'environnement mondial a reçu 78 manifestations d'intérêt émanant de pays désireux de participer à des programmes à impact. Le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial a décidé d'allouer des financements à 47 de ces programmes, ce qui représente un montant total de 522,54 millions de dollars.

C. Banque mondiale

10. Le Programme d'investissement pour la forêt a été créé en 2008 dans le cadre des Fonds d'investissement pour le climat afin d'accroître le montant des ressources financières allouées aux pays en vue de les aider à lutter contre les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts. Il appuie l'action menée par des pays en développement dans le cadre du mécanisme REDD-plus en subventionnant des mesures de préparation de grande ampleur et au moyen d'investissements publics et privés. En décembre 2019, le programme disposait d'un portefeuille de 43 projets approuvés dans 11 pays, d'un montant total de 560 millions de dollars. Ce programme, qui totalise 1,3 million de bénéficiaires directs, a notamment permis de réduire l'empreinte carbone de 12,3 millions de tonnes d'équivalent CO₂ et d'étendre des pratiques de gestion durable des terres ou d'autres types d'interventions sur une superficie de 23,1 millions d'hectares.

11. Les quatre projets suivants, d'un montant total de 27,5 millions de dollars, ont été approuvés en 2019 : a) Guatemala : gestion durable des forêts (9,2 millions de dollars, exécuté par la Banque interaméricaine de développement) ; b) Gouvernance

forestière et diversification des moyens de subsistance au Guatemala (11,8 millions de dollars, exécuté par la Banque mondiale) ; c) Garantie verte pour des paysages concurrentiels (Guatemala) (1,5 million de dollars, exécuté par la Banque interaméricaine de développement) ; d) Mécanisme spécial de dons en faveur de la Côte d'Ivoire (4,5 millions de dollars, exécuté par la Banque mondiale).

12. Financé à hauteur de 80 millions de dollars dans le cadre du Programme d'investissement pour la forêt, le Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales permet aux populations qui dépendent des forêts et les protègent d'accéder directement au financement de l'action climatique. Quatre ans après sa mise en place, ce mécanisme compte 11 comités de pilotage comprenant 231 chefs de communautés locales et autochtones dans 11 pays. Neuf projets, pour lesquels un budget total de 50 millions de dollars a été approuvé, sont en cours d'exécution. Le mécanisme a reçu 3 235 propositions de sous-projets, dont 427 ont été retenues et mises en œuvre par les communautés, bénéficiant à plus de 200 000 personnes.

D. Fonds pour l'adaptation

13. Créé en 2010 en application du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Fonds pour l'adaptation, qui sert depuis janvier 2019 d'instrument de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, s'est engagé à hauteur d'un montant total de 720 millions de dollars, en particulier pour financer 100 projets d'adaptation aux changements climatiques dans les communautés vulnérables des pays en développement partout dans le monde. Ces projets devraient bénéficier directement à près de neuf millions de personnes. Depuis 2010, le Fonds a alloué plus de 120 millions de dollars à des initiatives visant à accroître la résilience des écosystèmes face au stress induit par les changements et les fluctuations climatiques, y compris à des projets menés dans le secteur forestier.

14. La stratégie à moyen terme du Fonds pour 2018-2022, qui s'inscrit dans le droit fil des objectifs de développement durable et contribue à l'application de l'Accord de Paris en vue de faire face au problème des changements climatiques, est axée sur les initiatives, l'innovation, l'apprentissage et le partage des connaissances à l'appui des mesures d'adaptation. Dans le cadre de sa stratégie de mobilisation des ressources, le Fonds a pour objectif de réunir un total de 100 millions de dollars par an sur la période 2018-2020 pour répondre aux sollicitations de plus en plus nombreuses des pays vulnérables.

E. Nouvelles initiatives de financement

15. Le Sommet sur l'action pour le climat¹, qui s'est tenu à New York en septembre 2019, a appelé l'attention sur le rôle central des forêts dans la recherche de solutions visant à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à leurs effets, ce qui a suscité le lancement de plusieurs partenariats et initiatives de financement forestier. Citons par exemple :

a) PROGREEN², un fonds d'affectation spéciale multidonateur créé par la Banque mondiale, qui est axé sur la protection des forêts du monde, la biodiversité et

¹ Voir www.un.org/en/climatechange/assets/pdf/cas_report_11_dec.pdf.

² Voir www.worldbank.org/en/programs/progreen.

les objectifs de développement durable, et pour lequel l'objectif de capitalisation s'élève à un milliard de dollars ;

b) Le Forests for Life Partnership³, qui vise à enrayer et inverser le processus de dégradation des forêts sur une superficie d'un milliard d'hectares d'espaces forestiers encore intacts dans le monde. Le partenariat, qui s'est engagé à investir 50 millions de dollars, a pour ambition de lever 200 millions de dollars supplémentaires auprès de particuliers, de fondations, d'entreprises et de gouvernements, grâce au lancement d'un fonds d'action spécial (*Forests for Life Action Fund*) ;

c) Le programme de 20 millions d'euros financé par l'Allemagne et géré conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui vise à accélérer la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement, dans les secteurs liés à l'agriculture et à l'utilisation des terres.

IV. Activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier depuis la quatorzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

A. Appui fourni aux membres du Forum et aux partenaires régionaux

16. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a continué d'apporter un appui aux pays suivants : Botswana, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Dominique, Jamaïque, Malawi, Madagascar, Macédoine du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Afrique du Sud et Thaïlande. En collaboration avec des organismes accrédités comme la Banque africaine de développement (BAfD), la FAO, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Réseau les assiste dans l'élaboration de leurs projets pour leur permettre d'obtenir un financement forestier auprès de sources multilatérales existantes. Depuis la quatorzième session du Forum, le Réseau a reçu des contributions volontaires de la part des gouvernements allemand et chinois, d'un montant respectif de 258 227 et 412 000 dollars, afin d'aider ces pays à mobiliser des financements en faveur de la gestion durable des forêts. Un rapide descriptif de l'appui fourni à chacun des pays est présenté ci-après.

Botswana

17. Parmi les principales activités menées au Botswana figurait l'élaboration d'une version actualisée du plan d'action national pour les forêts (2019-2024), conforme aux priorités nationales et aux priorités pertinentes énoncées dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts. Ce document, remanié avec l'appui de l'Agence japonaise de coopération internationale, a servi à la conception d'un plan directeur national pour les forêts pour la période 2019-2039. Il énonce les besoins et les priorités de financement à prendre en compte dans l'élaboration de la stratégie nationale de financement forestier et la formulation de propositions de projets visant à mobiliser des fonds pour la gestion durable des forêts. Le plan d'action, la stratégie nationale de financement forestier et l'élaboration des notes de cadrage des projets ont été achevés. L'atelier de validation se tiendra en février 2020.

³ Voir www.wri.org/news/2019/09/release-forests-life-new-global-partnership-targets-planet-s-great-forests-urgent.

République centrafricaine

18. Une équipe de consultants a été mise en place pour aider le Gouvernement centrafricain à obtenir des financements pour la gestion durable des forêts. Le secrétariat du Forum et la FAO se sont associés à ce dernier pour rédiger une proposition de projet destinée au Fonds pour les pays les moins avancés, un fonds géré par le Fonds pour l'environnement mondial et qui appuie les initiatives des pays les plus vulnérables de la planète en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques.

Côte d'Ivoire

19. Le secrétariat du Forum a organisé en partenariat avec le bureau de la FAO en Côte d'Ivoire un atelier de renforcement des capacités centré sur l'accès aux financements forestiers du Fonds vert pour le climat, qui s'est tenu à Abidjan du 7 au 9 novembre 2019. Pour appuyer l'élaboration de la stratégie nationale de financement forestier, il s'est associé au PNUE et au mécanisme REDD-plus de l'Union européenne afin d'organiser à Abidjan, les 12 et 13 novembre 2019, un atelier conjoint sur la recherche de chaînes de valeur durables pour les systèmes forestiers et agroforestiers de Côte d'Ivoire. L'objectif de l'atelier consistait à recenser les systèmes agroforestiers permettant de réduire la pression exercée sur les forêts tout en diversifiant les revenus des petits agriculteurs grâce à la production, la transformation et la vente de divers produits agroforestiers.

Dominique, Saint-Kitts-et-Nevis et Sainte-Lucie

20. Les Gouvernements de la Dominique, de Saint-Kitts-et-Nevis et de Sainte-Lucie ont collaboré étroitement avec le secrétariat du Forum à la rédaction d'une note de cadrage commune à l'intention du Fonds vert pour le climat et portant sur un projet d'atténuation et d'adaptation d'envergure moyenne. Le projet est structuré autour d'un socle commun et d'un ensemble de composantes propres à chaque pays. L'accent est mis sur les besoins des trois pays en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, compte tenu de leur vulnérabilité aux phénomènes météorologiques extrêmes, comme en témoignent tout récemment les conséquences de l'ouragan Maria, qui a frappé la Dominique en septembre 2017.

Jamaïque

21. Les principales activités entreprises ont consisté à élaborer et à valider la stratégie nationale de financement forestier et la note de cadrage dans l'objectif d'obtenir un financement de la part du Fonds pour l'environnement mondial. Au cours de la même période, le Fonds vert pour le climat a alloué au Département des forêts des financements aux fins de la préparation à l'initiative REDD-plus. L'atelier de validation de la stratégie nationale de financement forestier et de la note de cadrage a eu lieu en octobre 2019, en présence de 35 experts nationaux de divers ministères, de points focaux du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat au niveau national, de représentants de la société civile, du milieu universitaire, des comités locaux de gestion des forêts et de la FAO, l'organisme d'exécution accrédité de cette stratégie. La stratégie nationale quinquennale de financement forestier été approuvée par les parties prenantes.

Malawi

22. Au Malawi, les activités ont principalement porté sur l'élaboration du plan d'action national pour les forêts et de la stratégie nationale de financement forestier. Pendant la période considérée et avec le soutien de la FAO, organisme d'exécution, le pays a également commencé à travailler sur un formulaire de description de projet

lié aux forêts dans le cadre du septième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial. Une note de cadrage de projet à l'intention du Fonds vert pour le climat, qui porte sur la restauration des paysages forestiers, ainsi qu'une stratégie nationale de financement forestier sont également en cours d'élaboration.

Madagascar

23. En 2017, le secrétariat du Forum a commencé à apporter son appui au Gouvernement malgache en organisant un atelier de renforcement des capacités consacré à l'élaboration de propositions de projet et d'une stratégie nationale de financement forestier. Cette stratégie contient une étude du régime fiscal forestier du pays, qui sera examinée au cours de l'atelier de validation prévu au début de l'année 2020, avant que la stratégie ne soit approuvée.

Macédoine du Nord

24. À compter du mois d'octobre 2018, le secrétariat du Forum a commencé à prêter son concours à la Macédoine du Nord en lui fournissant une assistance technique pour la préparation d'une analyse détaillée de la situation du secteur forestier et de la gestion dans ce domaine. Un atelier de renforcement des capacités s'est tenu à Skopje, du 3 au 7 juin 2019, et a réuni 30 experts nationaux. Une note de cadrage de projet et une stratégie nationale de financement forestier sont en cours d'élaboration, en consultation avec des responsables nationaux et des parties intéressées. Ces documents ont été étudiés au cours d'un atelier de validation qui s'est tenu à Skopje les 22 et 23 janvier 2020.

Thaïlande

25. En partenariat avec le Département royal des forêts, le secrétariat du Forum a conduit en octobre 2019 un atelier de renforcement des capacités axé sur l'élaboration d'une stratégie nationale de financement forestier et sur la conception et la formulation de propositions de projet en vue de l'obtention de financements auprès de mécanismes multilatéraux de financement existants et en cours de constitution. L'atelier a réuni 35 experts nationaux du Département et d'autres organismes publics, de la société civile, du milieu universitaire, ainsi que des partenaires de développement. Un groupe de travail a été constitué pour contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale de financement forestier et d'une note de cadrage de projet. L'élaboration d'un formulaire d'identification de projet a été entreprise avec le soutien de la FAO, organisme d'exécution, dans le cadre du septième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial. L'atelier de validation de la note de cadrage et de la stratégie nationale de financement forestier se tiendra en mars 2020.

Afrique du Sud

26. Le secrétariat du Forum a organisé à Pretoria, du 8 au 12 avril 2019, avec l'appui du Ministère sud-africain de l'agriculture, des forêts et des pêches, un atelier de renforcement des capacités axé sur la conception de projets de gestion durable des forêts. Les participants comptaient parmi eux 21 représentants d'organismes publics, de la société civile, du secteur privé et du milieu universitaire. Cet atelier faisait suite à une demande d'appui émanant du Gouvernement sud-africain et concernant la mobilisation de financements en faveur de la gestion durable des forêts. Des discussions ont depuis lors eu lieu avec l'entité à accès direct accréditée auprès du Fonds vert pour le climat, l'Institut national sud-africain de la biodiversité, sur

l'amélioration des composantes liées aux forêts des projets pour lesquels celui-ci comptait solliciter l'aide financière du Fonds.

Guinée-Bissau

27. À la demande du Gouvernement bissau-guinéen, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a aidé la Direction Générale des Forêts et de la Faune à élaborer un plan d'action national, une stratégie de financement et une proposition de projet afin de mobiliser des ressources pour la gestion durable des forêts auprès de sources multilatérales de financement. Le secrétariat du Forum a constitué une équipe chargée de contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale de financement et d'une proposition de projet à présenter à l'un des mécanismes multilatéraux de financement existants. Les activités menées ont notamment consisté à conduire une analyse détaillée de la situation de la gestion forestière et des mécanismes de financement, et à organiser à Bissau, en février 2020, un atelier de renforcement des capacités en matière d'accès aux financements. Un groupe de travail a été formé pour participer à la conception d'une stratégie nationale de financement forestier et d'une proposition de projet, qui sont en cours d'élaboration.

République-Unie de Tanzanie

28. Le secrétariat du Forum a commencé à apporter son appui au Gouvernement tanzanien, à la demande de ce dernier, pour mettre au point une stratégie nationale de financement forestier dans le cadre du projet de renforcement de la capacité des pays les moins avancés à élaborer, sur la base de données factuelles, des stratégies cohérentes et bien financées pour mettre en œuvre le Programme 2030, dont le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies assure actuellement l'exécution. Une étude de fond a été commandée et un atelier de renforcement des capacités est en cours d'organisation.

Commission des forêts d'Afrique centrale

29. À la demande de la Commission des forêts d'Afrique centrale, le secrétariat du Forum a organisé du 18 au 21 novembre 2019 à Douala, au Cameroun, un atelier de renforcement des capacités portant sur l'accès aux financements des institutions multilatérales. Cet atelier a réuni 55 participants originaires de la sous-région. Un groupe de travail sur les financements dans le secteur forêts-environnement en Afrique centrale a été mis en place à cette occasion. Constitué de points focaux nationaux et d'autorités nationales désignées du Forum et d'institutions financières multilatérales présentes dans les pays de la sous-région, il a pour objectif principal d'accroître les financements forestiers dont bénéficient les États membres de la Commission. En outre, les participants ont décidé d'élaborer un programme de soutien à la mise en œuvre du mécanisme REDD-plus couvrant toute la sous-région et destiné à être présenté au Fonds vert pour le climat. Le secrétariat du Forum et le PNUD collaborent actuellement à l'élaboration du projet de programme.

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

30. À la demande de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le secrétariat du Forum a procédé à une analyse de l'état de la gestion et du financement des forêts en Afrique de l'Ouest, une attention particulière étant accordée à la restauration des paysages forestiers afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur forestier et de favoriser un développement résilient face aux changements climatiques. Un atelier de renforcement des capacités consacré à l'obtention de financements auprès d'institutions multilatérales et à la formulation de projets doit se tenir à Abuja en février 2020.

B. Partenariats et activités conjointes

31. Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts donne aux partenariats multipartites un rôle important dans l'accroissement des ressources affectées à la gestion durable des forêts et dans la mise en œuvre. Depuis la quatorzième session du Forum, le secrétariat, qui est chargé d'administrer le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, a lancé de nombreux partenariats et initiatives conjointes avec des gouvernements ainsi qu'avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, dont certains ont été mentionnés plus haut. Les autres initiatives conjointes et partenariats sont présentés succinctement ci-après.

Banque africaine de développement, Forum forestier africain et Commission des forêts d'Afrique centrale : renforcer la mise en œuvre du mécanisme REDD-plus en Afrique

32. Le secrétariat du Forum s'est associé au Forum forestier africain, à la Banque africaine de développement et à la Commission des forêts d'Afrique centrale pour renforcer les capacités des pays africains en ce qui concerne l'obtention de ressources auprès du Fonds vert pour le climat en vue d'accélérer la mise en œuvre du mécanisme REDD-plus en Afrique. L'atelier de renforcement des capacités a réuni 67 experts originaires de 25 pays. Il s'agissait pour la plupart de coordonnateurs et de points focaux REDD-plus au sein des ministères compétents en matière de forêts et de ressources naturelles, d'universitaires spécialistes de l'environnement, de chercheurs et de représentants de la société civile. À l'issue de cet atelier, il a été décidé d'élaborer pour l'ensemble de la région une note de cadrage, en cours de rédaction, qui est destinée à accélérer la mise en œuvre du mécanisme REDD-plus. Dans ce même objectif, quatre propositions de projets qui seront présentées aux organisations sous-régionales concernées ont également été mises au point pour les sous-régions suivantes : Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est et du Nord et Afrique australe.

Académie d'État chinoise de foresterie et d'administration des prairies : renforcement des capacités de mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts

33. En juillet 2019, le secrétariat du Forum a conclu un partenariat avec l'Académie d'État chinoise de foresterie et d'administration des prairies pour organiser à Beijing le troisième séminaire consacré à la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts. Pendant trois jours, 25 participants venus de huit pays (Burkina Faso, Indonésie, Malaisie, Mali, Mozambique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique populaire lao et Thaïlande) ont reçu une formation axée sur une approche globale en matière de gestion durable des forêts ; l'arrangement international sur les forêts ; le Forum ; l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts ; une introduction au financement forestier ; les stratégies nationales de financement forestier et le Réseau mondial de facilitation du financement forestier ; et les modalités d'accès, telles que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : Semaine forestière de l'Asie et du Pacifique

34. Coorganisée par le secrétariat du Forum et la FAO, la Semaine forestière de l'Asie et du Pacifique s'est tenue à Songdo, en République de Corée, du 17 au 21 juin 2019. Le secrétariat, la FAO et le Fonds vert pour le climat ont également collaboré à l'organisation d'une manifestation parallèle consacrée au financement durable pour une gouvernance forestière efficace et efficiente, qui a réuni des intervenants du

monde universitaire et du secteur privé ainsi qu'un représentant du Gouvernement indonésien autour d'un débat sur les dernières tendances concernant les financements débloqués pour la gestion durable des forêts. Sur la base des recommandations formulées à l'issue de cet événement, la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique s'est prononcée, dans son rapport, en faveur la désignation dans la région Asie-Pacifique de pays pilotes où les collaborations avec les partenaires internationaux pourraient être renforcées afin d'accroître le financement forestier tout en améliorant la gouvernance des forêts et des paysages.

Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement

35. Le secrétariat du Forum a continué de jouer un rôle actif dans le Groupe de réflexion interinstitutions des Nations Unies sur le financement du développement, notamment en ce qui concerne l'élaboration de la méthode à appliquer dans la conception de cadres de financement nationaux intégrés pour le développement durable. Ces derniers permettent d'incorporer des stratégies nationales de financement forestier dans des stratégies nationales plus larges de développement durable et de renforcer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030.

Union internationale pour la conservation de la nature et Commission économique pour l'Europe : restauration des paysages forestiers

36. Dans le cadre de l'initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts concernant le renforcement des partenariats en vue d'appuyer la restauration des paysages forestiers et d'assurer la cohérence de l'action menée dans ce domaine, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a réalisé deux études analytiques sur la Guinée-Bissau et la Thaïlande concernant les obstacles et les perspectives en matière de mobilisation de financements. Le secrétariat du Forum a également coorganisé avec l'Union internationale pour la conservation de la nature des tables rondes avec des représentants du secteur privé dans les deux pays, afin de renforcer la participation et la contribution de ce dernier à la gestion durable des forêts. Les recommandations issues de ces travaux seront communiquées aux responsables politiques et aux décideurs d'autres pays.

37. Le secrétariat du Forum a également participé à un atelier sur la restauration des paysages forestiers en Europe de l'Est et du Sud-Est, organisé à Belgrade les 16 et 17 décembre 2019 par la Commission économique pour l'Europe. Il y a présenté les possibilités de financement dans ce domaine, toutes sources confondues, sur la base desquelles il fonde la réflexion qu'il mène actuellement avec l'Union internationale pour la conservation de la nature au sujet des possibilités de collaboration en matière de restauration des paysages forestiers dans la région.

Département des affaires économiques et sociales : stratégies nationales de développement durable

38. Le Département des affaires économiques et sociales met actuellement en œuvre un projet visant à renforcer la capacité des pays les moins avancés à élaborer, sur la base de données factuelles, des stratégies cohérentes et bien financées pour exécuter le Programme 2030. L'objectif est d'aider quatre pays parmi les moins avancés à se doter des capacités nécessaires à l'élaboration et à l'application de stratégies nationales de développement durable, notamment d'une stratégie d'investissement permettant d'améliorer la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. S'agissant de la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le secrétariat du Forum contribue au renforcement des capacités des pays suivants : Bangladesh, Éthiopie, République

démocratique populaire lao et la République-Unie de Tanzanie. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a quant à lui commencé à fournir un appui à la République-Unie de Tanzanie pour l'élaboration de stratégies nationales de financement forestier. Huit divisions du Département assurent actuellement la mise en œuvre de ce projet (Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités, Division des institutions publiques et de l'administration numérique, Division des objectifs de développement durable, Division des politiques et de l'analyse économiques, Bureau du financement du développement durable, Division de la population, Division de statistique et secrétariat du Forum), aux côtés de plusieurs partenaires de coopération, dont la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le PNUD et les équipes de pays des Nations Unies concernées.

V. Réseau mondial de facilitation du financement forestier : bilan

39. À la lumière des débats tenus à l'occasion de la quatorzième session du Forum, notamment de la proposition du Président visant à faire le bilan des réalisations du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et afin de préparer l'examen de cette proposition à la quinzième session, le secrétariat du Forum a procédé à une évaluation interne de ce que le Réseau a accompli depuis 2015, en particulier en ce qui concerne l'élaboration de stratégies nationales de financement des forêts, la mobilisation de financement et la facilitation de l'accès aux fonds mondiaux. Les principaux enseignements tirés de ce bilan sont énoncés ci-après.

Demandes d'appui

40. Depuis 2015, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a reçu de 34 pays (20 pays d'Afrique, 7 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 4 pays d'Asie et du Pacifique et 3 pays d'Europe de l'Est) et de 5 organisations régionales et sous-régionales des demandes d'appui concernant l'accès à des sources multilatérales de financement pour la gestion forestière durable et l'élaboration de stratégies nationales ou régionales de financement des forêts. En février 2020, le Réseau avait aidé 27 pays, dont 14 dans lesquels il avait conclu ses activités d'appui et 13 autres dans lesquels elles devaient aboutir en 2020. Les activités menées en appui aux sous-régions de la COMIFAC et de la CEDEAO arriveront également à leur terme en 2020.

41. Il s'écoule neuf mois en moyenne entre la réception de la demande d'un pays et le lancement du processus d'assistance, ce délai pouvant aller jusqu'à 18 mois dans certains cas, principalement en raison d'un manque de moyens. Les demandes émanant d'organisations régionales ou sous-régionales sont plus longues à traiter car la question de savoir si ces entités peuvent demander l'appui du Réseau mondial de facilitation du financement forestier n'est pas clairement tranchée dans les directives opérationnelles qui régissent ce dernier.

Nature de l'appui fourni par le Réseau mondial de facilitation du financement forestier

42. L'appui fourni par le Réseau mondial de facilitation du financement forestier se décline actuellement sous la forme : a) d'études analytiques de fond ; b) d'activités de renforcement des capacités ; et c) d'une assistance technique et consultative à l'élaboration de propositions de projet ou de stratégies nationales de financement forestier. L'assistance technique et consultative est offerte par des équipes composées

de membres du personnel du secrétariat, d'un(e) consultant(e) international(e) et d'un(e) consultant(e) national(e).

43. Conformément aux directives opérationnelles, le secrétariat du Forum applique la procédure suivante : après avoir conduit une étude à l'échelle nationale sur l'état de la gestion forestière, et selon la teneur de la demande d'appui soumise par le pays concerné, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier organise, à l'intention des experts nationaux ou régionaux, un atelier visant à renforcer leur capacité à concevoir des stratégies nationales de financement forestier ou des propositions de projet ayant trait à l'accès à des sources de financement, y compris multilatérales. Le (la) consultant(e) international(e), épaulé(e) par le (la) consultant(e) national(e), œuvre de concert avec l'équipe de pays ou le groupe de travail compétent afin d'établir le projet de stratégie nationale ou la proposition de projet. Cela permet, d'une part, d'offrir une formation en cours d'emploi aux experts nationaux qui participent à l'initiative et, d'autre part, de garantir la prise en main des stratégies nationales et propositions de projet par le pays concerné. Une fois énoncé le projet de stratégie nationale de financement forestier ou la proposition de projet, le Réseau organise à l'intention de toutes les parties prenantes concernées un atelier de validation destiné à vérifier que les documents ainsi établis correspondent aux priorités nationales, reflètent le point de vue de toutes les principales parties et sont conformes aux procédures du fonds multilatéral qu'il est envisagé de solliciter.

44. Des études analytiques de fond sur la gestion forestière ont été conduites à l'échelle nationale dans les 27 pays qui ont commencé à recevoir un appui en 2015. Sources d'informations précieuses, ces études ont nourri la conception de projets et l'élaboration de stratégies nationales de financement forestier adaptés à chaque situation nationale et aux priorités de chaque pays. Elles ont été réalisées par 27 consultants nationaux, en collaboration avec les correspondants nationaux du Forum et des experts nationaux issus des ministères compétents en matière forestière.

45. Au mois de février 2020, 28 ateliers de renforcement des capacités et 12 ateliers de validation consacrés à l'élaboration de propositions de projet et de stratégies nationales de financement forestiers avaient été organisés, respectivement dans 27 et 12 pays. Au moment de l'établissement du présent rapport, quelque 768 experts nationaux originaires des 27 pays en question avaient été formés. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a également procuré un appui au renforcement des capacités dans le cadre de six ateliers régionaux de formation, auxquels 364 personnes ont participé.

Conception de projets

46. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a mené à bien la conception de projets dans 14 pays et participe actuellement à la conception de propositions dans 13 autres pays et deux sous-régions. Les 14 propositions de projet élaborées ont été approuvées par les organismes nationaux compétents et soumises aux organismes d'exécution et aux entités accréditées sélectionnés par chaque pays pour que ceux-ci les examinent et formulent des propositions complètes à soumettre aux organismes de financement ciblés, à savoir le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat.

47. Sur les 14 propositions de projet établies, 2 ont été présentées au Fonds pour l'environnement mondial et une autre, également adressée à cette entité, est en cours d'examen par l'organisme d'exécution concerné (en l'occurrence, la FAO). Sur les 11 propositions adressées au Fonds vert pour le climat, 4 ont été examinées par son secrétariat. Ces 11 propositions, y compris les quatre qui ont été examinées par le secrétariat du Fonds, doivent encore être revues et étoffées par l'entité accréditée sélectionnée par chaque pays. La conception de propositions complètes qui seront

présentées au Fonds vert pour le climat est en cours dans deux pays qui bénéficient de l'appui de la BAfD, quatre pays qui reçoivent celui de la FAO, deux pays recevant l'appui de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et trois pays recevant celui du PNUD.

Stratégies nationales de financement forestier

48. Depuis 2015, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a reçu 17 demandes d'appui à l'élaboration de stratégies nationales de financement forestier et 2 demandes concernant des stratégies régionales. Trois stratégies nationales ont été définies, neuf sont en cours d'élaboration et cinq restent entièrement à formuler. Le nombre de demandes concernant les stratégies nationales de financement forestier a sensiblement augmenté après l'adoption, en 2017, du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts. Depuis cette date, 16 demandes de pays ont été reçues. Par ailleurs, les États Membres appréhendent de mieux en mieux le lien entre les stratégies nationales de financement des forêts et les programmes forestiers nationaux, comme l'indique l'augmentation du nombre de demandes ayant trait à la mise à jour de programmes forestiers nationaux dans l'optique de l'élaboration ultérieure de stratégies nationales de financement des forêts (par exemple au Botswana, en Guinée-Bissau, au Malawi et en Thaïlande). Il est clairement énoncé, dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, que l'élaboration des stratégies nationales de financement des forêts doit s'inscrire dans le cadre des programmes forestiers nationaux ou d'autres dispositifs nationaux appropriés. Les programmes forestiers nationaux comprennent un ensemble complet de politiques, stratégies et processus prioritaires, y compris en matière de coordination intersectorielle, de participation, de partenariats et d'intégration aux politiques de développement durable, qui constituent le socle des stratégies nationales de financement forestier. Fort des enseignements tirés de l'expérience, le Réseau a établi un guide générique modulaire détaillé afin de fournir aux pays un appui technique à l'élaboration de ces stratégies et de les aider à renforcer leurs capacités.

Ressources mobilisées grâce aux activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

49. Parmi les auteurs des 14 propositions de projet, un pays a reçu 12,1 millions de dollars émanant du Fonds pour l'environnement mondial et 10 millions de dollars versés dans le cadre de deux projets financés par des donateurs régionaux et découlant directement de la stratégie nationale de financement forestier formulée avec l'appui du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. Un autre pays a reçu 600 000 dollars du Fonds vert pour le climat sous la forme d'une subvention à l'élaboration de projets et un autre encore a bénéficié de ressources de préparation mises à disposition par le Fonds dans le cadre du mécanisme REDD-plus. Avec l'appui du Réseau, quatre pays s'emploient actuellement à établir des formulaires de description de projet pour le septième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, après avoir obtenu des allocations budgétaires nationales au titre du Système transparent d'allocation des ressources.

50. En réponse aux appels au financement de l'action climatique lancés par les pays en développement à forte couverture forestière et à faible déforestation lors de la conférence consacrée à ce sujet tenue au Suriname en 2019, avec l'appui du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, la Norvège a signé avec le Gabon un accord historique par lequel elle s'est engagée à lui verser, par l'intermédiaire de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale, des paiements liés à des résultats d'un montant total de 150 millions de dollars au titre de la protection des forêts ombrophiles gabonaises. Il s'agit là du tout premier exemple de mécanisme de financement par lequel un pays reçoit des fonds au titre des réserves de carbone dont

il dispose grâce à ses forêts plutôt que pour la seule diminution de ses émissions de gaz à effet de serre. Comme la Norvège l'a souligné, c'est précisément grâce à son statut de pays à forte couverture forestière et à faible déforestation que le Gabon est en droit d'en bénéficier⁴.

51. Ce n'est qu'à plus long terme qu'il sera possible d'évaluer précisément le montant des ressources mobilisées grâce au Réseau mondial de facilitation du financement forestier, puisque les propositions de financement et descriptifs de projets complets sont toujours en cours d'établissement. L'examen des projets par des organismes et entités accréditées et par les organismes de financement auxquels ils sont présentés prend du temps et peut parfois s'étaler sur plusieurs années.

Ressources mobilisées à l'appui des activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

52. Les activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier sont financées principalement au moyen de ressources extrabudgétaires provenant du fonds d'affectation spéciale pour le Forum. Le secrétariat du Forum s'est donc employé activement à explorer les possibilités de financement provenant de sources plus diverses. Il a mobilisé au total 4 155 082 dollars à l'appui des activités du Réseau entre la création de celui-ci, en mai 2015, et le mois de décembre 2019. De ce montant, 2 559 881 dollars ont été levés auprès du programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies et 1 595 201 dollars provenaient de contributions versées au fonds d'affectation spéciale pour le Forum par des pays donateurs, à savoir : la Chine (742 691 dollars), l'Allemagne (412 000 dollars), la Suisse (400 000 francs suisses) et la Finlande (30 000 euros). De plus, 133 000 dollars supplémentaires ont été obtenus auprès du Fonds pour l'environnement mondial par l'intermédiaire de l'initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts concernant la restauration des paysages forestiers, exécutée sous la direction de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources en vue de renforcer les capacités de deux pays et de les aider à concevoir des projets. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a également reçu des contributions en nature de pays bénéficiaires et de partenaires de collaboration versées en particulier à l'occasion d'ateliers nationaux et régionaux de co-financement.

Évaluation des réalisations du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et propositions d'améliorations

53. Depuis sa création, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier s'est principalement concentré sur ses première et deuxième priorités, à savoir : aider les pays à trouver des financements auprès de toutes les sources et leur faciliter l'accès aux fonds multilatéraux, notamment grâce à la formulation de stratégies nationales de financement forestier et à l'élaboration de propositions de projet à présenter aux organismes de financement multilatéraux. L'accent mis sur ces deux priorités correspondait à la demande des bénéficiaires et aux directives qui régissent le Réseau.

54. Comme indiqué plus haut, il ressort de l'examen des activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier que celui-ci parvient relativement efficacement à promouvoir une approche globale de la mobilisation des ressources au niveau national, en s'appuyant en particulier sur la formulation de stratégies nationales de financement forestier. Cela montre combien ces stratégies peuvent être utiles pour lever des fonds aux fins de la gestion forestière durable auprès de toutes

⁴ Voir www.cafi.org/content/cafi/fr/home/all-news/gabon--first-in-africa-to-receiving-payments-for-preserved-rainf.html.

les sources de financement possibles. Le Réseau entend exploiter au mieux cet axe de travail, qui constitue également un tremplin vers la concrétisation de sa quatrième priorité, qui est de contribuer à la réalisation des objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts, ainsi que des priorités définies dans les programmes de travail quadriennaux, en intégrant les stratégies nationales de financement des forêts et les programmes forestiers nationaux.

55. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a également contribué au renforcement de la coordination et des interactions entre les différents secteurs et parties prenantes aux niveaux national et régional, notamment en s'adressant aux protagonistes de tous les secteurs et en dépassant les divisions nationales pour associer toutes les parties intéressées à ses ateliers nationaux et régionaux. Cette approche, qui revêt une importance cruciale, sert le renforcement des capacités politiques et institutionnelles nationales et garantit la prise en main des stratégies et plans de financement par les pays concernés. Elle a également permis d'améliorer la mobilisation de ressources aux fins de la gestion durable des forêts par l'intermédiaire d'autres secteurs, en particulier ceux de l'agriculture, de l'énergie et de l'environnement.

56. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier s'est en outre rendu utile en mettant en avant les besoins et la situation des pays en situation particulière. Il a apporté une contribution majeure à la conférence de 2019 sur la mobilisation de moyens de financement de l'action climatique en faveur des pays à forte couverture forestière et à faible déforestation, qui a permis d'appeler l'attention des donateurs sur les besoins de ce groupe de pays pour la première fois depuis plus de dix ans. En application de ses directives opérationnelles, le Réseau devrait continuer à prendre des initiatives visant à faire connaître les besoins de ces pays et d'autres pays en situation particulière, notamment en matière de financement forestier.

57. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier obtient également des résultats positifs pour ce qui est de la conduite d'études analytiques sur l'état des forêts et du volet « renforcement des capacités » de l'appui qu'il fournit. Les études analytiques réalisées avec le concours du Réseau sont une source majeure d'informations à jour sur l'état des forêts dans les pays partenaires et permettent de définir des seuils de référence et de cerner les lacunes et les difficultés de gestion forestières auxquelles il pourrait être remédié grâce à des stratégies de financement et des propositions de projet. Sur la base de ces études et avec l'aide du Réseau, des parties intéressées et des agents de l'État ont collaboré, souvent pour la première fois, en vue d'établir des propositions de projet fondées sur des données probantes, conformément aux procédures définies par les organismes de financement multilatéraux. Les centaines d'experts nationaux qui ont été formés sont un précieux vivier de connaissances pour leurs pays respectifs, dans lesquels ils pourront contribuer à l'élaboration d'autres propositions de projet en matière forestière et dans d'autres domaines. Les activités de formation organisées par le Réseau ont été unanimement saluées par les pays et un grand potentiel existe à cet égard pour l'avenir.

58. Le niveau des ressources recueillies jusqu'ici montre bien que le Réseau mondial de facilitation du financement forestier peut faciliter la mobilisation de fonds supplémentaires à l'appui de l'intensification des activités de gestion durable des forêts. Dans plusieurs cas, des pays partenaires ont réussi à obtenir des fonds auprès d'organismes de financement multilatéraux grâce à l'intervention du Réseau. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur l'efficacité de l'action du Réseau pour ce qui est de l'obtention de financement, car la plupart des pays ne sont pas encore arrivés au terme du cycle d'élaboration de leurs projets.

59. Il faut revoir l'étape de la présentation des propositions de projet aux entités accréditées chargées de les examiner et de les élaborer plus avant, qui précède la transmission aux organismes de financement multilatéraux. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier n'a pas vocation à servir d'entité accréditée auprès des organismes de financement. Il doit donc pouvoir compter sur un partenariat solide avec l'agent ou l'organisme d'exécution d'un pays et une entité ou un organisme international accrédité afin que les propositions de projets soient présentées aux organismes de financement multilatéraux. La création de ces partenariats s'est avérée particulièrement difficile et constitue un goulet d'étranglement dans le cycle d'élaboration des propositions de projet appuyé par le Réseau.

60. Lorsqu'ils décident d'ajouter une proposition à leur portefeuille de projets destinés à un organisme de financement multilatéral particulier, les entités et organismes accrédités tiennent compte d'une série de facteurs, y compris leurs priorités thématiques, la répartition géographique des projets, le calendrier d'élaboration du projet concerné et les ressources disponibles. Ces facteurs varient d'un organisme ou entité à l'autre. Une proposition de projet n'est ajoutée à leur portefeuille que lorsqu'elle remplit les conditions particulières définies par l'organisme ou l'entité en question.

61. Afin d'augmenter les chances qu'une proposition de projet puisse être ajoutée à leur portefeuille, certaines entités accréditées ont demandé au Réseau mondial de facilitation du financement forestier d'aller plus loin dans son appui, en formulant des propositions de financement complètes au lieu de s'arrêter au stade de l'établissement de notes de cadrage, comme il le fait généralement.

62. À l'avenir, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier entend continuer à mener des activités de formation et de renforcement des capacités et à conduire des études analytiques sur l'état des forêts dans les pays et régions partenaires. Le secrétariat du Forum continuera également à maintenir des contacts étroits avec les entités accréditées, et ce dès les premières étapes de l'élaboration des propositions de projets, afin d'augmenter la probabilité que les projets soient ensuite soumis aux donateurs visés. Le Forum souhaitera peut-être examiner les moyens d'améliorer le taux de survie des propositions de projet lors de la phase critique située entre l'achèvement de la note de cadrage et la présentation de la proposition au donateur visé, et se pencher en particulier sur le rôle que jouent durant cette phase les entités et organismes accrédités.

63. Face à la croissance constante du nombre de demandes d'appui émanant des pays, le Réseau doit trouver des solutions plus efficaces et plus efficaces pour mobiliser des ressources extrabudgétaires, y compris des contributions volontaires, s'il veut être à même de planifier ses activités d'appui et de répondre aux besoins exprimés de manière systématique, stratégique et prévisible et dans les délais voulus. Il faut donc mettre davantage de ressources humaines et financières à sa disposition afin de faciliter la fourniture d'un appui rapide et adapté aux pays, de soutenir les initiatives conjointes pertinentes du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'assurer la maintenance et la mise à jour du système de centralisation.

64. Le secrétariat du Forum prend actuellement des mesures concrètes axées sur la troisième priorité du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, énoncée plus haut. S'agissant de sa quatrième priorité, le Réseau pourrait fournir un appui technique et consultatif pour favoriser la définition et la formulation de contributions volontaires nationales dans le cadre des programmes forestiers ou plans d'action nationaux, afin de favoriser les objectifs et les cibles d'ensemble relatifs aux forêts, ainsi que des priorités définies dans les programmes de travail quadriennaux.

VI. Activités intersessions du système de centralisation du Réseau

65. À la quatorzième session du Forum, les participants ont examiné les conclusions tirées de la réunion du groupe d'experts chargé du système de centralisation du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, tenue en janvier 2019⁵. À cette occasion, les membres du groupe d'experts ont discuté de la portée, du contenu et des composantes du système de centralisation et du calendrier de sa mise en place. Il a été convenu que le système devrait comprendre quatre grandes bases de données recensant respectivement : a) les sources de financement possibles ; b) les informations et les supports de formation liés à l'accès aux ressources ; c) les leçons tirées de l'expérience et les pratiques optimales ; et d) les flux financiers. Le système de centralisation devait être établi en deux phases et la phase 1, correspondant à la mise en service des trois premières bases de données, menée à bien avant la fin de 2020. Se fondant sur les discussions tenues lors de la quatorzième session du Forum sur les conclusions tirées de la réunion du groupe d'experts, le Président du Forum a formulé une série de propositions dans le résumé des débats établi par ses soins (voir plus haut, par. 5). Comme suite à ces propositions, le secrétariat du Forum a pris un ensemble de mesures dont on trouvera le détail dans les paragraphes qui suivent.

66. Dans le cadre du développement du site Web du système de centralisation du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, le secrétariat du Forum a conduit une analyse coûts-avantages des différentes options possibles et de leur faisabilité technique. Les options examinées étaient les suivantes : a) développement et hébergement externe du site Web du système de centralisation, b) développement d'un nouveau site Web conçu par un consultant externe et hébergé en interne par l'Organisation des Nations Unies et c) développement d'un site Web à partir de plateformes existantes (Unite Web) hébergées par l'Organisation des Nations Unies. Il est ressorti de cet examen que l'option c) était la moins coûteuse et la plus efficiente. Le recours à Unite Web permet de faire des économies sur les frais de conception et de développement d'un nouveau site Web, dont il aurait fallu assurer la conformité avec les normes de conception, de sécurité et d'accessibilité définies par l'Organisation, et d'éliminer les coûts liés au recrutement d'un consultant en technologie de l'information chargé d'assurer la maintenance du site sur le long terme. En dernier lieu, le fait de passer par Unite Web permet de faire en sorte que le nouveau site soit déjà conforme aux directives de l'Organisation concernant les sites Web et d'obtenir ainsi plus rapidement les permis et autorisations nécessaires à sa mise en ligne.

67. Le secrétariat du Forum a également organisé à Genève, les 12 et 13 novembre 2019, une réunion du groupe d'experts chargé du système de centralisation. Y ont participé plus de 80 experts envoyés par des États Membres, des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, des organisations non gouvernementales et des universités. L'objectif de cette réunion était de donner aux experts l'occasion de contribuer à la définition et à l'exécution de la phase 1 du système de centralisation, recouvrant la conception et l'alimentation en contenu des bases de données relatives aux sources de financement, aux leçons tirées de l'expérience et aux pratiques optimales.

68. Les conclusions de cette réunion du groupe d'experts ont été formalisées par les co-présidents dans un résumé reprenant les points clés soulevés au sujet : du volume et du type d'informations utiles dans le cadre de la phase 1 du système de

⁵ Voir <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2018/12/EGM-CH-2019-CH-CoChairs-Summary.pdf>.

centralisation ; des bases de données recensant les leçons tirées de l'expérience et les pratiques optimales ; de la plateforme technique retenue pour le développement et de la conception du site Web ; des partenariats avec les fournisseurs de données. Les experts ont formulé des recommandations techniques détaillées, qui figurent dans le résumé établi par les co-présidents du groupe⁶, et ont souligné que les principaux utilisateurs des bases de données du système de centralisation seraient les États membres du Forum, même si d'autres utilisateurs, y compris des acteurs non étatiques, pourraient aussi y trouver des informations sur les moyens d'accéder à des financements.

69. Les participants ont également insisté sur le fait que le système de centralisation ne devait pas servir à reproduire des données existantes mais avait pour vocation d'être un « guichet unique » permettant aux pays et aux parties prenantes d'accéder à un ensemble complet d'informations relatives au financement forestier. Hébergée par l'Organisation des Nations Unies à New York, Unite Web est une plateforme solide et économique propre à accueillir les bases de données du système de centralisation. En matière de communication de l'information sur les pratiques optimales, il importe d'éviter d'alourdir le travail d'établissement de rapports mis à la charge des membres du Forum. La quinzième session du Forum permet aux pays de voir le lien entre d'une part les activités afférentes au système de centralisation et la présentation d'informations sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques et d'autre part les rapports nationaux établis à titre volontaire et les autres mécanismes de communication de l'information.

70. Les experts ont en outre souligné qu'il fallait impérativement que les organisations du Partenariat de collaboration sur les forêts et autres fournisseurs de données collaborent avec le secrétariat du Forum si l'on voulait que les données les plus pertinentes soient versées au système de centralisation, sans que les données des dites organisations et entités doivent être recréées ou reproduites. Le Forum pourrait envisager d'inviter les organisations membres du Partenariat à communiquer des données à verser dans les bases du système de centralisation dans le cadre d'un accord pratique à conclure avec son secrétariat.

71. Depuis la quatorzième session du Forum, le secrétariat du Forum a pris plusieurs mesures visant à renforcer les partenariats relatifs au système de centralisation avec des organisations pouvant fournir des données pertinentes. Il s'emploie ainsi à nouer des partenariats avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et autres fournisseurs de données qui pourraient être versées dans l'une des quatre bases du système de centralisation.

72. Le secrétariat du Forum tient actuellement des consultations avec l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et la FAO en vue d'identifier les mécanismes et méthodes de collaboration les plus pratiques, les plus efficaces et les plus économiques. Plus précisément, le secrétariat du Forum participe avec plusieurs organisations du Partenariat de collaboration sur les forêts, dont la FAO, à des consultations informelles consacrées à la possibilité d'établir un mémorandum d'accord sur les questions de financement forestier qui prévoirait, entre autres, que la FAO alimente une ou plusieurs des bases de données, en particulier en informations relatives aux sources de financement privées.

73. Pour ce qui est de la première base de données, recensant les sources de financement possibles, le secrétariat du Forum envisage également de nouer des

⁶ Voir www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/10/EGM-Geneva-Chair-Summary-CH.pdf.

partenariats avec les institutions de financement concernées⁷ et de leur demander de fournir des informations pertinentes par l'intermédiaire d'enquêtes annuelles sur les financements accordés aux fins de la gestion forestière durable. S'agissant de la deuxième et de la troisième bases de données, recensant respectivement les informations et les supports de formation liés à l'accès aux ressources et les leçons tirées de l'expérience et les pratiques optimales, il serait possible de lancer, avec le Partenariat de collaboration sur les forêts, une initiative conjointe dans le cadre de laquelle les membres du Partenariat qui le souhaiteraient pourraient communiquer des informations à verser au système de centralisation. Un tel appui collectif de la part du Partenariat ne pourra être apporté que si les donateurs versent des contributions destinées à financer une initiative conjointe du Partenariat en faveur du système de centralisation.

VII. État d'avancement de l'établissement d'un bureau en Chine pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier

74. À sa treizième session, le Forum a noté avec gratitude l'offre du Gouvernement chinois d'établir et de mettre en service à Beijing un bureau pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et prié son secrétariat de lui communiquer des précisions à ce sujet et de lui rendre compte régulièrement des dispositions envisagées pour le fonctionnement dudit bureau. À la quatorzième session, le secrétariat du Forum a fait le point des progrès accomplis à cet égard. Lors du troisième cycle de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et la Chine, tenu du 22 au 24 octobre 2019, à New York, les parties se sont employées à régler les questions en suspens ayant trait au projet d'accord avec le pays hôte, ont établi un projet de mémorandum d'accord concernant la création du bureau et ont examiné les questions soulevées lors de la quatorzième session du Forum. Des progrès ont été faits quant aux questions en suspens, mais il faudra organiser de nouvelles consultations pour parvenir à un accord total, en particulier au sujet de la portée et de la nature des activités qu'entreprendra le bureau qu'il est proposé de créer. Tenant compte des discussions menées à la quatorzième session, le secrétariat du Forum a également communiqué des informations actualisées aux membres du Forum, en février 2020, concernant notamment les progrès accomplis durant le troisième tour de consultations sur la création du bureau, la portée et la nature de ses activités, ses fonctions, son budget et les questions administratives connexes.

VIII. Conclusion

75. Même si la contribution déterminante des forêts au développement durable est de plus en plus largement reconnue dans le monde, la plupart des progrès accomplis pendant la période considérée en matière de financement forestier sont restés centrés sur l'atténuation des changements climatiques et sur l'adaptation à leurs effets. Même si cela permet d'ouvrir de nouvelles possibilités de financement d'activités liées au climat, des difficultés subsistent lorsqu'il s'agit de trouver des fonds pour d'autres aspects de la gestion durable des forêts. L'accès aux ressources qui permettraient de financer ces autres besoins est également rendu plus difficile par une concurrence intense d'autres secteurs, tels que l'énergie et l'agriculture. Il est donc indispensable de continuer à renforcer la capacité des pays à accéder au financement des forêts tout

⁷ Une liste préliminaire des principaux organismes de financement peut être consultée à l'adresse suivante : www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/10/Consultant-Paper-Scope-Content-CH-Phase1.pdf, annex II.

en encourageant tous les partenaires potentiels à mettre davantage de ressources à disposition aux fins de la gestion durable des forêts.

76. En matière de mobilisation de ressources, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier emprunte une approche fondée sur la demande et l'accompagnement, qui s'est révélée efficace pour aider les pays à concevoir des approches de la mobilisation de ressources aux fins de la gestion durable des forêts qui soient éclairées, globales et cohérentes, et reposent notamment sur l'élaboration de stratégies de financement forestier et la création d'un portefeuille de propositions de projet à présenter aux sources de financement multilatérales compétentes.

77. L'action du Réseau mondial de facilitation du financement forestier a permis de renforcer la capacité des pays à accéder à différentes sources de financement, en particulier auprès des organismes de financement multilatéraux, et d'approfondir la collaboration entre les parties prenantes, les différents secteurs d'activité et les agents de l'État. Si l'appui fourni par le Réseau en matière de renforcement des capacités a fait la preuve de son efficacité, l'étape située entre la finalisation des propositions de projet et leur présentation et leur approbation par les organismes de financement multilatéraux s'est avérée être un goulet d'étranglement dans le cycle d'élaboration des projets. Étant donné l'augmentation constante du nombre de demandes d'appui émanant des pays, il faut aplanir les difficultés que ceux-ci et leurs entités accréditées respectives rencontrent dans l'élaboration de propositions de projet complètes.

78. À présent que la structure et la portée des bases de données du système de centralisation recensant les possibilités de financement, les informations et les supports de formation liés à l'accès aux ressources et les leçons tirées de l'expérience et les pratiques optimales ont été définies et qu'une analyse coûts-avantages des différentes plateformes techniques a été réalisée, la première phase du système de centralisation peut être lancée sur des bases solides. Cela devrait permettre d'améliorer l'accès au financement forestier provenant de sources bilatérales, multilatérales, publiques et privées.

79. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier aura besoin de contributions volontaires plus importantes et plus prévisibles pour mener ses activités dans le cadre du programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024. Ces ressources sont nécessaires pour répondre à la demande croissante des pays et des régions, créer le système de centralisation du Réseau et en assurer la maintenance, financer une initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts et commencer à agir pour concrétiser la quatrième priorité du Forum.

IX. Propositions

80. Le Forum souhaitera peut-être :

a) Saluer l'appui que le Réseau mondial de facilitation du financement forestier fournit aux pays en vue de renforcer leur capacité à mobiliser des fonds provenant de toutes les sources en faveur de la gestion forestière durable ;

b) Insister sur la nécessité de promouvoir les quatre priorités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et prier le secrétariat du Forum de prendre des mesures pour favoriser la concrétisation de la quatrième priorité, à savoir contribuer à la réalisation des objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, ainsi que des priorités définies dans les programmes de travail quadriennaux pour la période 2021-2024 ;

c) Inviter le Partenariat de collaboration sur les forêts a lancer une initiative conjointe à l'appui du système de centralisation et inviter les pays donateurs à verser des contributions volontaires pour financer ladite initiative et la mise en service et la maintenance du système de centralisation ;

d) Inviter les organismes et entités accrédités auprès du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat à désigner des coordonnateurs du Réseau mondial de facilitation du financement forestier pour travailler en collaboration afin de mobiliser des ressources auprès des organismes de financement multilatéraux et d'y accéder ;

e) Se féliciter des contributions versées par les pays donateurs au fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts pour financer le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et inviter les membres du Forum et les autres instances qui sont en mesure de le faire à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale afin de permettre au Réseau d'intensifier ses activités ;

f) Étendre l'appui fourni par le Réseau mondial de facilitation du financement forestier aux organisations et entités régionales et sous-régionales intéressées, conformément aux directives opérationnelles du Réseau.
